

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 FEVRIER 2013**

Délibération
n° 2013.02.021

Désignation d'un
représentant au
comité de pilotage et
au comité technique
du Programme
d'actions de
prévention des
inondations (PAPI)

LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 janvier 2013**

Secrétaire de séance : Yves BRION

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Janine GUINANDIE à Dominique LASNIER, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Joël LACHAUD à Laurent PESLERBE, Redwan LOUHMAI à Yves BRION, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER, Djillali MERIOUA à Françoise LAMANT, Rachid RAHMANI à Gérard DESAPHY, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2013

**DELIBERATION
N° 2013.02.021**

ENVIRONNEMENT/ ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES - EAUX PLUVIALES - EAU POTABLE -
SPANC

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DE PILOTAGE ET AU COMITE
TECHNIQUE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)**

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB Charente), institution départementale pour l'aménagement du Fleuve Charente et de ses affluents, s'implique depuis plusieurs années dans la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de la Charente.

Une de ses compétences est l'amélioration du régime hydraulique tant en crue qu'en étiage.

Dans ce cadre, il porte le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant de la Charente et de son estuaire.

Ce dernier prend en compte, sur la période 2012- 2016, les problématiques inondation par crue de plaine et celle par submersion marine, sur la base de sept axes d'intervention :

- amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- surveillance et prévision des inondations,
- alerte et gestion de crise,
- prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,
- réduction de vulnérabilité,
- ralentissement des écoulements,
- gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Le suivi technique des actions du projet est assuré par deux comités techniques, constitués par les financeurs, les principaux maîtres d'ouvrage et l'Etat, :

- un comité « fluvial » relatif aux inondations par débordement de cours d'eau,
- un comité « maritime » concernant la submersion marine

Chaque comité technique informe le comité de pilotage de l'avancement de la réalisation du programme d'actions, de l'évolution des indicateurs et de toute difficulté éventuelle. De plus, il assure la mise en oeuvre des décisions du comité de pilotage.

L'EPTB Charente sollicite la participation du GrandAngoulême au comité de pilotage ainsi qu'au comité technique « fluvial » du programme d'actions de prévention des inondations Charente et Estuaire, sur la période 2012- 2016.

L'assemblée ayant délibéré pour un vote à main levée,

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 21 janvier 2013,

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur Denis DOLIMONT pour représenter le GrandAngoulême au comité de pilotage et au comité technique « fluvial » du programme d'actions de prévention des inondations Charente et Estuaire, sur la période 2012- 2016.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 février 2013	<u>Affiché le :</u> 12 février 2013